

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE EXTÉRIEURE

L'Albanie ne deviendra pas du jour au lendemain une réalité géographique et politique. Lorsque les représentants de l'Europe ont décidé la création d'un nouveau royaume, ils n'ont pas imaginé que leur volonté suffirait à faire jaillir l'ordre du chaos. Une nation suppose des éléments multiples et complexes.

Renan, il y a longtemps déjà, s'était essayé à les analyser sans succès, d'ailleurs, à en dresser un inventaire complet. La principauté d'Albanie a un roi, c'est quelque chose, mais, ce n'est pas assez si celui-ci ne trouve pas dans la multitude bigarrée de ses prétendus sujets quelque communauté de souvenirs et de désirs, quelque solidarité profonde d'intérêts.

Une nation doit avoir des frontières ; c'est une nécessité qui s'imposera aussi longtemps que n'aura pas été réalisée la « patrie du genre humain ». Or, tant au Nord qu'au Sud, l'Albanie voit se dresser contre elle des milliers d'hommes que l'Europe a entendu placer sous sa vigilante autorité.

Grâce à la méthodique souplesse du grand ministre grec Venizelos, la question Epirote semblait résolue. Les troupes helléniques s'étaient retirées, selon la promesse faite, de l'autre côté de la frontière tracée par les représentants des puissances européennes. Des négociations se poursuivaient d'une façon plus ou moins régulière et directe entre les représentants de l'Etat Albanais et le chef des insurgés grecs d'Epire, Zographos. Celui-ci obtenait des satisfactions qui semblaient devoir être décisives : La langue grecque devait être enseignée dans les écoles, admise dans l'administration et devant les tribunaux, concurrentement avec la langue albanaise.

Une gendarmerie recrutée parmi les Grecs d'Epire sous le commandement d'officiers hollandais, devait assurer l'ordre. Enfin des assemblées locales élues par le suffrage universel devaient contrôler l'application de ce régime libéral. L'Europe enfin, s'assurait que les promesses faites aux Epirotes étaient tenues.

Or, au moment précis où l'une des difficultés les plus graves auxquelles pouvait se heurter le fonctionnement du nouvel Etat paraissait aplani, voici brusquement que nous apprenons et la destitution d'Essad pachad et le débarquement simultané de troupes autrichiennes et italiennes devant Durazzo. Il y a là plus qu'un incident. Nous sommes en présence de l'une des crises sérieuses par lesquelles devra passer pour vivre ou pour mourir le nouvel Etat.

Mais ce qu'il y a de plus malaisé à déterminer dans les événements qui se déroulent, c'est la part qu'il faut attribuer aux rivalités intérieures, au conflit des races et des religions, c'est celle qui revient, au contraire, à des intrigues et à des excitations extérieures.

Au dedans, il est certain qu'Essad, après avoir été offrir au prince de Wied la couronne d'Albanie, ne se résignait pas à un rôle de second plan. Ayant été faiseur de roi, il entendait exercer le pouvoir royal. Il supportait impatiemment les pourparlers officieux engagés avec les Epirotes. Il aurait voulu fonder sur l'Epire à la tête d'une armée considérable. Il ne lui manquait pour cela que des soldats. Les Epirotes disposaient de 10.000 hommes, disciplinés et exercés. Les officiers hollandais — qui commandent la gendarmerie albanaise — refusaient d'obéir à Essad. Ils prétendaient qu'ils ne devaient compte qu'au prince de Wied, du mandat qu'ils avaient reçu de l'Europe.

D'ailleurs, comment organiser une expédition contre les insurgés de l'Epire ? Il faudrait de l'argent et les caisses du trésor sont vides

ou peu s'en faut. Une guerre dans le sud déterminerait une guerre dans le nord. L'Epire est la contrée la plus prospère et la plus civilisée de l'Albanie. Le prince de Wied s'en est rendu compte ; il a compris que s'il n'entrerait pas dans la voie des concessions, il mécontenterait l'Europe, mais surtout il provoquerait une guerre civile formidable où risquaient de sombrer, en même temps que l'indépendance de la nouvelle nation, l'autorité et peut-être même la vie de son jeune souverain. Il a compris que c'était moins contre lui et contre la nation albanaise que contre les Turcs qu'était dirigé le mouvement épirote. Il s'est soustrait par un acte d'énergie à la lourde et dangereuse tutelle d'Essad et du parti musulman.

L'Italie et l'Autriche ont immédiatement débarqué des troupes. Etaient-elles au courant du projet du prince de Wied ? Certaines circonstances permettraient de le supposer. L'ambassadeur d'Allemagne, l'ambassadeur d'Italie, le comte Berchtold et le Turhan pacha sont actuellement réunis à Budapest. Les événements qui viennent de se produire ne les auront peut-être que médiocrement surpris. En tout cas, l'Autriche et l'Italie n'ont pas attendu un mandat de l'Europe pour intervenir. Peut-être leur action était-elle urgente ? Peut-être aussi chacune d'elles a-t-elle redouté que son alliée ne tirât d'une opération plus rapide un profit matériel et moral plus important ?

Les ministres des affaires étrangères d'Italie et d'Autriche-Hongrie avaient affirmé solennellement à l'issue de l'entrevue d'Abazzia, leur volonté de rendre l'alliance des deux nations de plus en plus active et populaire par une coopération de plus en plus étroite. Et, de fait, ce programme, les deux gouvernements le réalisent et ils coopèrent. Ils coopèrent si bien qu'ils ne se quittent pas. Le lien qui les rattache l'un à l'autre est sans doute fait de solidarités intéressées, mais aussi de mutuelle défiance. Ils ne se séparent pas plus que deux hommes qui aimeraient la même femme et dont chacun préfère renoncer à la joie d'un tête-à-tête plutôt que de courir le risque de laisser à son rival la même chance.

L'Autriche et l'Italie ont exigé la constitution d'une Albanie indépendante parce que ni l'une ni l'autre n'était assurée, en cas de partage, de recueillir le meilleur morceau ou même d'en obtenir aucun. Ce désintéressement est fragile, il est exposé à bien des tentations. En voici une qui se présente. Les deux alliés demandèrent, il n'y a pas longtemps, que l'Albanie fut placée sous la protection et sous le contrôle de toutes les grandes puissances. Renonceraient-elles, aujourd'hui, à cette prudente attitude ? Prétendraient-elles se targuer de je ne sais quels intérêts spéciaux pour exercer une action spéciale au nom d'un prétendu mandat implicite qui ne leur a jamais été accordé par l'Europe ? Nous serons bientôt renseignés sur le but et sur les conséquences du débarquement italo-autrichien. Cette coopération pourrait bien être le point de départ de certaines crises dont je ne m'exagère pas la gravité. L'Allemagne s'efforcera de prévenir ou de cacher les scènes de ménage. L'Autriche et l'Italie ont contracté un mariage de raison. Mais chacun sait que l'air de l'Adriatique n'a jamais été favorable à l'humeur des deux époux.

T. STEEG,
Sénateur de la Seine.
Ancien ministre.

Publicité

Rue des Feuillantines, chez une crémière :
Ici on trouve des beaux cœurs pas du tout écorchés.

L'ÉCRITURE DU FUMEUR

Si vous avez une belle écriture, ne fumez pas ; le tabac est l'ennemi des beaux pléins et des fins déliés. Celui qui abuse du tabac ne peut pas bien écrire.

A vrai dire, nous n'en savons rien, mais un professeur anglais, spécialiste de la graphologie, ayant affirmé que le tabac exerçait une influence néfaste sur l'écriture, nous ne nous permettrons pas d'en douter.

Le graphologue prétend qu'il reconnaît, d'un seul coup d'œil, l'écriture d'une personne qui fume. L'action du tabac, paraît-il s'accuse par la mollesse et l'irrégularité des traits, par une sorte de dégénérescence qui serait le résultat d'un affaiblissement du système nerveux.

Avec une ligne d'écriture, on pouvait déjà faire condamner un homme ; maintenant on connaît le prix et la couleur de son tabac. Le progrès, le progrès...

A la manière de Philéas Fogg

Un Anglais, M. Davison Dalziel, propriétaire du Standard et directeur d'une agence de presse connue, membre de la Chambre des Communes, voulait arriver à temps au Parlement pour émettre un vote en faveur de l'amendement de lord Robert Cecil contre le bill de l'Eglise galloise.

Or, à deux heures, M. Dalziel assistait à une réunion d'affaires à Bruxelles. A trois heures vingt, il quittait Bruxelles en train spécial pour Calais, où il arrivait à six heures quarante. A six heures quarante-six, il partait pour Douvres sur l'Engadine, qui était sous pression.

Le bateau accostait à Douvres le train spécial commandé par télégraphie sans fil. A neuf heures vingt-cinq, M. Dalziel arrivait à la gare de Charing Cross et se précipitait à la Chambre des Communes où il arrivait à temps pour prendre part au scrutin. On estime à 3.750 francs le coût de la petite fantaisie de M. Dalziel.

Combien de nos députés préféreraient en pareil cas, laisser voter un collègue à leur place !

INFORMATIONS

Au Maroc

Le résident général et le général Archinard sont arrivés à Fez le 24 mai sans incident. La colonne Gouraud a formé le nouveau poste des Tsoul qui sera ravitaillé par le Maroc oriental. La colonne Baumgarten a dû rentrer dans l'oued Amolil à Taza.

On ne signale aucun incident nouveau ni sur la ligne d'Etapes, ni sur la Moulouya. Le but que se proposait le Rezzou détaché de la harka Madlam n'est pas encore déterminé. On signale sa rentrée précipitée à Madlam.

La captivité de M. Monnier

M. Monnier a écrit par l'intermédiaire de son interprète indigène une lettre que celui-ci a apportée à Tanger.

M. Monnier se trouve à Sansi-Ouedras à une trentaine de kilomètres. Il n'est pas maltraité, mais ses ravisseurs exigent un rançon de cent mille pesetas qu'ils abaissent à cinq mille.

M. Monnier demande qu'on fasse le nécessaire pour envoyer cette somme.

Le chef d'Ouezzan, Moulay Ali se charge d'aller traiter la délivrance de M. Monnier avec les indigènes qui l'ont capturé.

Rapt des enfants d'une famille espagnole

Les indigènes ont surpris près du fort Isabelle-II les habitants d'une maisonnette. Ils ont blessé grièvement le propriétaire et ont enlevé sa fille ainsi que ses deux petits-fils.

Le voyage de M. Poincaré en Russie

On sait que M. Poincaré doit aller cet été en Russie. La date du voyage n'est pas encore fixée. On sait toutefois que le tsar aurait proposé la date du 20 juillet, en exprimant le désir que la durée du séjour du président de la République fut portée de trois à quatre jours.

De Saint-Petersbourg, M. Poincaré ira à Copenhague rendre leur visite aux souverains danois.

Les interpellations

M. Girod, député du Doubs, vient d'adresser au président de la Chambre la demande d'interpellation suivante :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer que je désire interpellier à la rentrée prochaine M. le Ministre des affaires étrangères sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas au noble rôle que la France a toujours joué dans le monde, de provoquer une Conférence internationale où seraient examinés les moyens de mettre fin, dans les conflits de l'avenir, aux cruautés abominables qui ont marqué la dernière guerre des Balkans, et aux violences sans nom qui ont été exercées contre les blessés, les prisonniers, les femmes, les vieillards et les enfants.

« Veuillez, etc.

« M. GIROD,
« Député du Doubs ».

La discussion du budget au Sénat

Des communications faites au conseil des ministres par le ministre des finances, il résulte que la discussion du budget commencera au Sénat le 9 juin prochain. C'est la date qu'a indiquée le rapporteur général de la commission sénatoriale des finances.

Le budget de 1914

M. Amond vient de faire distribuer son rapport. Ce rapport caractérise ainsi la situation : 850 millions de dépenses restent en dehors du budget qui se chiffre, en dépenses et en recettes, par 5.092 millions. Un déficit de 610 millions est prévu pour 1915. Le budget de 1914 n'est équilibré que par 190 millions d'obligations à court terme.

Pour la première fois, les prévisions de recettes sont fondées sur les rentrées de l'année précédente et non sur celles de l'avant-dernière année.

M. Amond disjoint les réformes fiscales introduites au budget de 1914 par la Chambre, spécialement l'impôt complémentaire du revenu.

Comme on le voit, la situation financière n'est pas brillante. Il s'agit de revenir sur les données succinctes qui viennent d'être présentées.

De 1904 à 1914, le total des dépenses a grossi de 1.777 millions. Là-dessus, 805 millions incombent aux dépenses militaires et coloniales. Le reste est imputable aux lois sociales, aux augmentations d'appointements, au développement des services, au fonctionnement des chemins de fer de l'Etat.

Le budget comportait à l'origine, en 1914, un déficit de 794 millions. Ce déficit a été réduit par l'incorporation des plus-values de recettes de 1913 aux prévisions de 1914 et par diverses disjonctions, à 465 millions.

Les 465 millions représentent les frais d'occupation du Maroc, le montant à émettre des obligations à court terme, les arrérages et amortissement du futur emprunt.

Mais les frais du Maroc ont encore été extraits du budget ordinaire. On a diminué le déficit mais augmenté d'autant les dépenses extrabudgétaires qui s'élevèrent, de la sorte, à 850 millions. Seul, l'emprunt permettra d'y pourvoir.

Voilà pour l'année en cours.

Le budget de 1915 présentait, dès l'origine, un déficit de 780 millions si l'on n'escomptait 100 millions de plus-values et 70 millions à provenir de la réforme des valeurs mobilières.

Il restera à 610 millions. Comment y fera-t-on face ?

Le rapport Amond pose la question mais il ne la résout pas.

Au Gouvernement

On annonçait dans les milieux politiques que le Conseil des ministres qui se tenait mardi aurait une importance exceptionnelle, le président du conseil devant y poser la question du maintien du ministère au pouvoir.

A l'issue du conseil, une note a été communiquée à la presse. Elle ne mentionne rien de semblable. M. Malvy a déclaré :

« Le ministre se présentera devant les Chambres à la rentrée le 1^{er} juin.

« La question du maintien ou de la démission du ministère n'a pas été traitée au conseil.

« Le président du conseil part vendredi matin pour la Bretagne, où il accompagnera le Président de la République. Aucune réunion des ministres d'ici vendredi n'a été envisagée. »

Mais si M. Doumergue n'a pas porté la question à la réunion présidée par le Président de la République, il s'en est entretenu avec de nombreux amis politiques et compte poursuivre ses conversations.

Un curé brûle le drapeau tricolore

A Piégut-Pluviers, samedi soir, au cours d'un feu de joie en l'honneur de Jeanne d'Arc, le curé a cru devoir brûler un drapeau tricolore. Quelques jeunes gens présents ont protesté énergiquement et réussi à arracher aux flammes une partie de l'emblème national. L'acte du curé a produit une grande effervescence. L'indignation était générale.

Pour manifester sa réprobation, dimanche soir, un cortège de trois cents personnes a parcouru les rues en chantant la Marseillaise. Une effigie a été brûlée devant l'église et la manifestation s'est terminée sans incidents.

Une escroquerie à l'héritage

On a découvert à Fribourg une escroquerie à l'héritage qui rappelle, quoique dans des proportions plus modestes, les exploits de la célèbre Mme Humbert.

En octobre dernier, le serrurier Baumgartner faisait connaître que sa femme et sa belle-sœur avaient hérité d'un parent d'Amérique et allaient recevoir chacune une vingtaine de millions. En même temps, il présentait des documents qui établissaient la véracité de ses dires. Ces documents étaient des faux, mais grâce à eux Baumgartner et sa femme parvinrent à emprunter près de 130.000 francs. Les deux époux, qui avaient toujours témoigné d'une grande piété, firent connaître qu'une bonne partie de leur fortune serait affectée à des œuvres charitables, et ceci suffit à assurer leur crédit.

Ces jours derniers, Baumgartner ayant offert sa garantie à un consortium de Fribourgeois qui voulait acheter une forêt pour y construire un sanatorium, un avocat chargé d'examiner les documents de la succession d'Amérique, fit des constatations qui amenèrent à informer le parquet. Une enquête fut ouverte, et les deux escrocs furent arrêtés. Il ont fait des aveux.

La femme semble avoir joué le principal rôle dans cette audacieuse filouterie. C'est une ancienne cartomancienne, qui avait déjà été condamnée à dix-huit mois de prison pour avoir écopé d'un servante de ses économies.

On annonce la mort de M. Marietton, député socialiste unifié de la 6^e circonscription de Lyon. Il était âgé de 53 ans.

La Révolte Albanaise

Les insurgés précipitent leur marche

La marche des insurgés se précipite. Le bruit a même couru à Rome, sans cependant avoir reçu confirmation, qu'ils auraient occupé Durazzo.

Ce qui est vrai, en tout cas, c'est qu'ils vont atteindre Kavai.

A Durazzo, la journée d'hier a été tranquille. Le colonel Muricchio, accompagné du commandant Molledo, s'est rendu de nouveau à Siak pour prendre les derniers blessés plutôt que de les envoyer à Durazzo.

Les rebelles ont fait soigner leurs blessés par le pharmacien local. Cent soixante prisonniers sont rentrés après avoir tenu une réunion à la légation italienne.

La Commission de contrôle s'est rendue au palais du prince. Le résultat de cette entrevue a été tenu secret. Une délégation des nationalistes s'est rendue au palais pour conférer sur la politique intérieure et arrêter les mesures nécessaires pour le maintien de l'ordre dans la ville.

On attend à Siak l'arrivée des rebelles de Tirana, qui entendent présenter leur desiderata, à la Commission de contrôle. Ils demandent, paraît-il, le rétablissement du gouvernement de la Turquie.

Petites Nouvelles

On a de mauvaises nouvelles de la santé du célèbre entomologiste Henri Fabre, qui est âgé de quatre-vingt-treize ans. A la suite d'un abcès, on craint un empoisonnement du sang.

Rue du 4-Août, à Villeurbanne (Rhône), M. Antoine Bouc a été étonné d'un coup de couteau par son fils, qui venait de sortir d'une maison de correction. L'état du malheureux père est désespéré.

On a recommencé à pêcher la sardine à la rogne sur le littoral du Morbihan. Les usines vont rouvrir sous peu.

Une étudiante russe, M^{lle} Estlier Gotsbruck, âgée de vingt-deux ans, en séjour à Genève, ayant oublié de fermer un robinet à gaz, s'est asphyxiée et a succombé.

La suffragette Freda Graham, auteur du dernier attentat à la National Gallery de Londres, a été condamnée à six mois de prison.

M^{me} C... demeurant à Montceau (Côte-d'Or), vient de mettre au monde deux fillettes reliées ensemble par une membrane partant de l'épine dorsale. Les deux enfants se portent très bien.

Mardi matin, à neuf heures quarante-huit, une forte secousse sismique a été enregistrée à l'Observatoire. A Zaffera et à Viagrande, la secousse a fait tomber quelques murs qui avaient été endommagés lors des précédentes secousses. On ne signale aucun accident de personne.

Le « Nouvelliste de Colmar » signale qu'un permis de séjour a été refusé à un commandant en retraite de Toulouse, M. Hildebrandt, originaire du pays, qui avait demandé l'autorisation de venir en Alsace pendant dix jours pour voir son frère et sa sœur malades.

La Cour suprême a déclaré, au sujet de la réclamation de 13 millions de dollars de dommages-intérêts faite devant les tribunaux des Etats-Unis à la Compagnie propriétaire du « Titanic », que la loi de 1851 limitait le montant des réclamations à la valeur de la cargaison, à celle de l'épave et à celle de l'argent versé par les passagers, qui se montait à 91.000 francs.

On annonce la mort de M. Marietton, député socialiste unifié de la 6^e circonscription de Lyon. Il était âgé de 53 ans.

CAUSERIE

Statistique Mutualiste

Le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale vient de publier la statistique de la Mutualité au 1^{er} janvier 1912. Ce ne sont donc pas des indications très récentes qu'on trouve là ; néanmoins, le rapport nous renseigne d'une façon suffisante sur l'importance actuelle de cet « essor prodigieux » dont parlait naguère M. Raymond Poincaré. Il n'y a qu'à forcer un peu les chiffres pour obtenir des évaluations acceptables.

Au 1^{er} janvier 1912, il existe 21.000 sociétés de secours mutuels, dont plus de 18.000 sont dite approuvées, et les autres : libres. Ces sociétés comptent 4.503.254 membres participants, soit 5 millions 040.735 mutualistes. Il y aurait lieu, en outre, d'ajouter à ces effectifs, ceux des sociétés qui n'ont pas fourni à l'administration les états statistiques prévus par la loi. Cette remarque s'applique également à toutes les indications que nous pourrions donner dans la suite.

La fortune sociale de l'institution est évaluée à 618.679.539 francs dont 264.360.930 francs en fonds de retraites et 354.318.609 fr. en fonds libres.

Si nous passons aux opérations sociales effectuées pendant l'année 1911, nous voyons que les sociétés perçoivent 51.443.205 francs de cotisations de membres participants et 4.972.777 francs de cotisations de membres honoraires. A ces ressources s'ajoutent les subventions de l'Etat, des communes et des départements, les dons et legs, les intérêts des fonds placés, touchés ou capitalisés, les amendes, les droits d'entrée, etc : le tout forme un total de 94.198.975 francs.

A ces recettes correspondent des dépenses sensiblement inférieures, qui se décomposent ainsi : dépenses de maladie : 30.918.155 fr. ; paiement de pensions, d'allocations et de suppléments : 8.106.089 fr. ; frais funéraires : 1.901.723 fr. ; secours aux veuves, orphelins, vieillards, infirmes, etc. 4.214.855 fr. ; frais des gestion : 3.613.000 fr. ; dépenses et paiements divers 10.681.485 fr. versements pour la retraite : 8.310.976 fr. Le total des dépenses se trouve ainsi porté à 67.776.373 francs. Il est par conséquent inférieur de 26.422.602 fr. à celui des recettes.

Il est intéressant d'observer que si l'on fait le total des fonds provenant exclusivement des versements des intéressés, on n'obtient qu'un chiffre de 59.162.453 fr. inférieur à celui des dépenses. Mais il est légitime d'ajouter à ce chiffre celui des intérêts des fonds placés, qui proviennent, pour la plus grosse part, des versements des membres participants. On obtient dès lors un total de recettes de 73.479.136 fr. qui dépasse très sensiblement celui des dépenses.

C'est une réponse des plus satisfaisantes aux attaques injustifiées que le rédacteur occasionnel d'un grand journal s'était permises envers la Mutualité. Elle montre que les prévoyants ne sont pas les mendicants qu'on aurait voulu faire croire, ni les hommes incapables de faire eux-mêmes le succès de leur entreprise, comme on s'évertuait à le proclamer.

Un chapitre particulièrement instructif de la statistique du Ministère, est celui qui traite des sociétés scolaires. Mieux, en effet, l'éducation sociale des jeunes générations sera faite, et meilleure sera la République de demain. C'est en apprenant aux enfants les vertus de l'ordre, de la discipline, de l'hygiène et de la prévoyance que l'instituteur prépare une France forte et assainie, vraiment régénérée. Le rôle du maître est ici prépondérant, et j'ajoute que les mérites de l'éducateur ne sont pas toujours assez récompensés.

Au 1^{er} janvier 1912 les sociétés scolaires étaient au nombre de 2.174. Elles comptaient 814.651 membres participants (457.134 garçons et 357.517 filles) contre 417.015 membres honoraires. Que l'on sache, en passant, que ces chiffres croissent très vite, puisqu'à l'heure présente le million est dépassé. Voilà un joli succès dont il faut féliciter les apôtres de la mutualité scolaire : les Edouard Petit, les Robelin, les Rochelle et aussi des hommes comme notre ami Dessoye, qui a mis plus d'une fois la force de la « Ligue de l'Enseignement » au service de notre cause ; tous, au demeurant, de nobles héritiers du grand philanthrope Cavé.

Outre sa besogne d'éducation, la Mutualité scolaire rend des services pratiques que la statistique met en évidence ; 94.000 enfants ont été, en 1911, secourus sous une forme quelconque : soins médicaux, secours pharmaceutiques, indemnité pécuniaire : et 2.250.967 journées de maladie ont été payées en argent. En outre 648.434 enfants sont titulaires de livrets individuels de la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse.

Je ne veux pas infliger plus longtemps à mes lecteurs l'ennui qui peut résulter de la lecture de tant de chiffres et de constatations statistiques ; mais nous aurons le droit de nous féliciter ensemble d'une situation qui apparaît vraiment prospère et à peu près de tous points satisfaisante.

Léopold MABILLEAU,
Président des fédérations nationale et int. de la Mutualité.

CHRONIQUE LOCALE UN GESTE PIEUX !

L'excès en tout est nuisible : il n'est pas de cause bonne si pour la faire triompher, on emploie des moyens répugnants et outrés.

Dimanche, les cléricaux célébraient dans la France entière, la fête de Jeanne d'Arc, car on sait que les cléricaux ont fait une Sainte de l'héroïne que les curés frent brûler.

Le remords peut-être, l'intérêt surtout, ont provoqué un pareil revirement en faveur d'une vaillante fille qui incarne le patriotisme pour tous les Français mais qui, à l'époque, fut déclarée hérétique, démoniaque, par les cléricaux.

Il faut croire que ce remords est bien cuisant pour ces messieurs, car le jour de la célébration de la fête, ils sont tout à fait agités, presque démoniaques.

Ils vont, ils courent, ils crient, ils versent des larmes, ils parlent, ils chantent : bref, ils sont dans tous les états.

Et leurs manifestations s'en ressentent beaucoup, étrangement même.

C'est ainsi que l'un d'entre eux, dimanche, a cru célébrer la « Sainte nationale » en profanant le drapeau national.

Le fait s'est passé dans la Dordogne, à Piegut-Pluviers : là, le curé, dans son enthousiasme délirant, mit le feu au bûcher qui commémorait le crime de ses prédécesseurs en sacerdoce ; mais comme eux, ce brave cœur voulut s'ériger en justicier.

Le feu au bûcher de Jeanne d'Arc ? Ce n'est pas assez : il y a autre chose à faire ; il faut purifier l'héroïne, et pour cela faire, il n'y a qu'à brûler le drapeau de la Patrie !

Que ce curé ait jeté dans les flammes le drapeau du sacré-cœur

ou celui du Pape, après tout, le geste aurait été compris ; en commémorant la victime des cléricaux, il est logique qu'on condamne les auteurs du crime.

Mais que le curé de Piegut-Pluviers ait profané le drapeau de la France pour laquelle Jeanne d'Arc lutta, vainquit et mourut martyrisée, c'est de la folie pure, c'est de la goujaterie, disons plutôt, de l'inconscience.

On ne raisonne pas avec les furieux car leurs accès sont toujours dangereux ; il n'y a qu'à éviter leurs gestes violents, empêcher qu'ils se renouvellent.

Vraiment, ces furieux sont-ils responsables de leurs gestes ?

Pitié pour eux ! Mais quelle serait leur attitude, si des républicains célébraient la fête de Jeanne d'Arc, plaçaient sur le bûcher, à côté de Jeanne d'Arc, des mannequins représentant des évêques mitre en tête et crosse en main, quelques moines, moineillons ou curés grimaçants de haine, pour rappeler l'image, le souvenir de leurs camarades qui frent brûler Jeanne d'Arc à Rouen.

Mais pitié pour eux en raison même de leur triste mémoire ; pitié pour ces manifestants de la trempe du curé de Piegut-Pluviers : ils ne valent pas le fagot de sarments !

LOUIS BONNET.

P. T. T.

Par arrêté du ministre du Commerce et des P. T. T., M. Gibert, rédacteur à Cahors, caisse nationale d'épargne, est nommé receveur de bureau composé de 3^e classe à Figeac, en remplacement du regretté M. Constant.

Nous adressons à M. Gibert nos vives félicitations.

Mlle Comel, dame employée des P. T. T. à St-Denis-sur-Seine, est nommée à Cahors.

Mlle Bonnefoucie, dame employée à Levallois-Perret, est nommée à Souillac.

La vague de froid

Une vague de froid passe en ce moment sur notre région qui commençait à jouir d'une bonne chaleur, il y a quelques jours, pour le plus grand bien des récoltes en terre.

Un vent cinglant a soufflé mardi ; mercredi, le thermomètre marquait à peine 10 ; jeudi, le soleil a daigné paraître mais si pâle qu'il ne laisse pas encore espérer le retour de la chaleur.

Sur certains points de notre région la neige est tombée, et à Latronquière, Gorses, Terrou, la grêle a fait de grands ravages.

Les savants météorologistes se montrent très prudents dans leurs prévisions, mais ils déclarent que la température actuelle est normale pour la saison.

En 1902, le mois de mai fut à peu près semblable aux mauvais jours que nous subissons actuellement.

Les agriculteurs, les viticulteurs notamment qui voyaient les vignes en excellent état, souhaitent le retour de la vague de chaleur qui activera la maturité des récoltes.

Chez les Planteurs

Le Syndicat des planteurs de tabac du Bugue adhère à la C. G. P.

Dimanche, à eu lieu, au Bugue, la conférence annoncée de MM. Delpont et Marre, président et secrétaire général de la Confédération générale des planteurs de tabac de France. Cette réunion était présidée par M. Tabanou Edouard, un des planteurs les plus importants du Bugue.

Si grand fut le nombre des plan-

teurs qui avaient répondu à l'appel, que la vaste salle de la mairie les contenait à peine.

Après quelques mots de M. Faurie, de Journée, un des promoteurs de cette réunion, dans le but de faire ressortir l'évolution rétrograde du groupement Négrier et d'inviter l'assemblée à se prononcer catégoriquement en fin de séance, pour l'une ou l'autre méthode. Léon Marre a pris la parole.

Le vaillant secrétaire général de la C. G. P. dans un langage éloquent et parfaitement documenté, a montré combien le sort des planteurs avait été jusqu'ici délaissé, alors que tous les salaires avaient monté prodigieusement depuis un siècle. S'attachant à faire un contraste entre l'action de l'Union Négrier et celle de la Confédération, il a démontré, preuves officielles à l'appui, les manœuvres regrettables et les entraves systématiques pratiquées par ladite Union Négrier, à l'encontre des intérêts des planteurs. Il a parfaitement démontré la légende de « révolutionnaires » que des personnalité intéressées tendaient à créer autour des militants du Lot, mais il a conclu que si ceux-ci étaient des pacifiques, ils ne seraient jamais pacifistes à outrance.

L'orateur, a été très applaudi.

Puis est venu le tour de Louis Delpont.

L'honorable président de la Confédération a fait aisément justice des reproches que lui font tous les jours les dirigeants de l'Union Négrier. Il a mis face à face : d'un côté l'action claire et large de la Confédération ; de l'autre, l'action nébuleuse et sectaire de l'Union.

Incidemment, il a déterminé l'importance des auditeurs en citant un compte rendu de M. Négrier où celui-ci rapporte une entrevue qu'il a eue avec le directeur des manufactures de tabacs, lequel, en fin de visite, dit M. Négrier, a offert un cigare.

« Si, fait justement remarquer M. Delpont, il faut mesurer l'étendue de l'estime de M. le directeur pour ses visiteurs à l'importance de ses cadeaux, M. Négrier n'a pas encore l'avantage, puisque j'ai reçu, moi-même en semblable circonstance, toute une boîte de cigares. »

Louis Delpont a terminé en faisant appel à l'union de tous les planteurs, à fumer ou à priser, vu qu'il n'y a entre eux aucune divergence d'intérêts fondamentale ; que cette unité est nécessaire pour la marche en avant pour la réalisation rapide de leurs justes revendications.

M. Delpont a été vigoureusement applaudi.

L'assemblée a décidé à l'unanimité — aucune main ne s'étant levée à la contre-épreuve — de s'affilier à la C. G. P. et elle a nommé un bureau avec mandat d'agir dans ce sens.

Congrès d'Assistance publique et privée

Ce congrès commencera à Montpellier le lundi 1^{er} juin. Le 2^o juin, à neuf heures du matin, au Palais universitaire ouverture du congrès par M. Loubet, ancien président de la République.

La séance de clôture aura lieu le samedi 6 juin, sous la présidence de M. Malvy, ministre de l'intérieur.

Administration départementale et communale

L'« Officiel » publie un décret instituant au ministère de l'intérieur un comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures intéressant les départements et les communes. Ce

comité émet des avis sur les affaires dont il est saisi par le ministre, sur la demande des départements et des communes. Il a pour mission de rechercher, dans chaque litige soumis à son examen, les bases susceptibles d'être équitablement adoptées pour un règlement amiable.

Enseignement primaire

Sont nommées institutrices : Mlle Milet, de Laborie (Prenneignes) à Lasvaux (Cazillac) adjointe, à la classe enfantine jusqu'à nouvel ordre, classe créée.

Mlle Durou, de Vidailles, à Sérignac chargée provisoirement de l'école de filles, en remplacement de Mme Girma.

Concours de dactylographes

Un concours pour l'emploi de dames dactylographes dans les Ponts et Chaussées, a eu lieu jeudi matin, dans une des salles de la Préfecture.

4 candidates ont pris part à ce concours qui a eu lieu sous la présidence de MM. Cros et Carriol, conducteurs des Ponts et Chaussées.

Armée

Le Ministre de la guerre a prescrit un exercice de gardes de voies de communication qui aura lieu les 22, 23, 24 et 25 Juin prochain.

Cette expérience intéresse la ligne de Montauban à Limoges, du kilomètre 590,500 au kilomètre 611,500.

Les hommes de Cahors convoqués seront cantonnés à partir des Sept-Ponts.

Sapeurs-pompiers

La Commission départementale chargée de faire subir les examens aux jeunes gens qui désirent être affectés aux Sapeurs-Pompiers de Paris, se réunira sous la présidence du sympathique M. Ausset, commandant la compagnie de Cahors, le 14 juin, à 9 h. 1/2, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors.

Bourse du Travail de Cahors

La Fédération des travailleurs cadurciens, organise pour aujourd'hui 28 mai, à 8 h. 1/2 du soir, une grande conférence publique, à la Bourse du Travail.

Le Camarade Charbonnier, Trésorier de la Fédération de Paris, développera toutes les questions Syndicales, l'organisation des Syndicats et leur affiliation.

Tous les ouvriers cadurciens syndiqués ou non sont invités à assister à cette réunion et à y amener leur compagnie.

Le Comité Général.

Concours de poulinières et de pouliches en 1914

Des concours publics de pouliches de 2 et 3 ans et de poulinières auront lieu en 1914, à Figeac, mercredi 16 juillet ; à Gramat, Jeudi 5 août ; et à Puy-Évêque, mardi 15 juillet.

Une somme de 13.200 francs sera distribuée en primes, dans ces concours, au nom du gouvernement de la République.

Accident

Le chauffeur Jean Marty, du dépôt de Cahors, a été victime d'un accident à Montauban.

Il a été blessé au pied droit par un brûleur de sa machine.

Plusieurs jours de repos seront nécessaires pour la guérison.

Accidents du travail

M. Joseph Talayssat, 41 ans, chauffeur à la Compagnie du gaz, s'est blessé à l'œil et au pied gauche en nettoyant la calotte d'un four.

Cet accident entrainera une incapacité de travail de huit jours.

— M. Adolphe Farret, 38 ans, manoeuvre, est tombé d'un échafaudage de 1 m. 05, et s'est douloureusement blessé à la région des lombes gauches.

Farret devra garder le lit pendant vingt jours.

— M. Jules Mignot, homme d'équipe à la gare de Cahors, s'est blessé au gros orteil gauche.

Cet accident entrainera une incapacité de travail de huit à dix jours environ.

— M. Jean Delvère, aiguilleur, est tombé sur un bocal en verre et s'est grièvement blessé.

Incapacité de travail de quinze jours environ.

Arrestation

La gendarmerie de Livernon a procédé au moment de l'arrivée du train de Brive en gare d'Assier, à l'arrestation d'un nommé Héniwich, sujet allemand, qu'accompagnait sa femme et sa fille.

Cet individu se trouvait dans le train, lorsque monta un commis ambulant des Postes, M. Calmels qui, comme ses compagnons occasionnels de route, ne tarda pas à sommer.

Tout à coup, M. Calmels fut réveillé par une douleur à la cheville gauche : il regarda et vit qu'il avait une blessure d'où le sang coulait abondamment.

Arrivé à Brive, il porta plainte, mais son compagnon de voyage avait disparu, et ce n'est qu'à Assier qu'il put être cueilli.

On n'a pas pu déterminer la cause de cette agression.

Procès-verbal

Ivre au dernier point, Cor, portefaix, espagnol d'origine mais naturalisé Français, circulait dans la rue de la Liberté en poussant d'épouvantables hurlements.

Ce scandale aurait duré longtemps si les agents de police n'étaient intervenus.

Est ce n'est même qu'à grand peine qu'ils purent appréhender et maintenir le poivrot.

A coups de pied, à coups de poing, Cor se débattait ; mais force resta aux agents qui traînèrent au poste le peu intéressant portefaix que l'on enferma au violon où il cuva son vin.

Procès-verbal a été dressé à Cor pour ivresse, tapage, injures et rébellion aux agents.

Vol et suicide

Mardi ont eu lieu à Espère, près Cahors, les obsèques d'un garçon boucher, Ernest Molinié, qui s'est donné la mort lundi à Montauban en se jetant dans le Tarn, dans les circonstances suivantes :

Molinié était employé chez M. Darroux, boucher, place Villebourbon ; depuis quelque temps, M. Darroux s'était aperçu de la disparition de certaines sommes de sa caisse. Ses soupçons, qu'il confia au commissaire de police, se portèrent sur son garçon. Une surveillance discrète fut exercée.

Lundi, M. Darroux voulant obtenir des précisions, prit le signalement de toutes les pièces renfermées dans son comptoir ; peu de temps après il constata que neuf de ces pièces avaient disparu. Il prévint aussitôt le commissaire de police qui dépêcha ses deux secrétaires au magasin Darroux. Ces derniers interrogèrent le garçon qui finit par avouer le vol et ajouta

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

II

— De sorte que, interrompit Madame Dumoulin, involontairement agressive, tu as entièrement négligé les affaires de Juliette, puisque tu n'as eu le temps de nous entretenir de ta mission.

— Tu fais là un jugement téméraire... Je n'ai pas oublié notre jeune cousine. J'ai accompli toutes les démarches rendues nécessaires par la situation embrouillée des affaires, de sorte qu'aujourd'hui, si Juliette y consent, la succession peut être liquidée avec un bénéfice d'une dizaine de mille francs qui reviendront intégralement à Juliette.

— Je vous remercie, mon cousin, de vos démarches et de la conclusion aussi heureuse que rapide de cet accord auquel j'acquiesce sans réserve. Je souhaite également que vous ayez

rencontré le bonheur absolu en vous occupant de mes intérêts avec le désintéressement qui vous caractérise.

La nouvelle épouse, simple et souriante, affirma :

— Le bonheur de M. de Lormel est en d'excellentes mains... Et je veux bien croire que rien ne sera changé dans les habitudes contractées sous ce toit si hospitalier... Il n'y a en somme qu'une personne de plus qui se joindra aux autres pour entretenir et perpétuer ce calme que je pressens et qui doit être le prélude du vrai bonheur.

La conversation se généralisa ensuite durant quelques minutes, puis chacun se retira dans ses appartements particuliers, plongé dans ses réflexions intimes, laissant les nouveaux époux regagner leur demeure privée.

L'impression produite par la nouvelle baronne fut excellente. Et cette bonne impression dépassa les limites de la maison familiale. La domesticité toute entière fut ravie de sa simplicité, de son amabilité.

Lorsque Madame de Lormel sortait, soit dans le parc, soit à l'extérieur des hautes murailles qui entouraient le château, les domestiques s'inclinaient profondément devant elle. Et pour chacun d'eux elle avait une façon si simple et si personnelle de leur adresser la parole, de leur demander des

nouvelles de leur famille, que d'emblée elle conquit les suffrages des petits et des humbles qui s'aperçurent qu'ils avaient en elle la perle des maîtresses.

Une seule créature se méfiait de Diane. C'était Madame Moreau qui avait été spécialement attachée à sa personne. A quoi fallait-il attribuer cette méfiance ? A tout et à rien. C'était purement instinctif d'abord, mais petit à petit l'œil exercé de la vigilante domestique discerna ses sentiments réels qu'elle résumait ainsi : orgueil, coquetterie, amour éffréné du luxe ainsi que des jouissances sans nombre qu'il procure.

Face à face avec son mari, la baronne lui témoignait les marques de la plus profonde estime, de la plus grande soumission, de la plus entière affection. Mais lorsque leurs yeux avaient cessé de se scruter, le masque de Diane se détendait et un singulier sourire éclairait son visage. On eût dit que l'empressement de son mari, ses soins incessants, ses caresses fréquentes avaient le don de l'énerver, de l'irriter. Et quinze jours à peine après son arrivée au château de Bernoze, Madame Moreau surprit dans la glace un mouvement d'humeur de sa maîtresse qui lui en dit long sur son caractère réel.

Elle se promit d'exercer une surveillance active auprès de Diane.

Elle voulait étudier ses faits et gestes, essayer de surprendre ses impressions, ses desirs, deviner le fond de sa pensée. Ce n'était pas de l'espionnage proprement dit, Madame Moreau n'agissait que pour son compte personnel, résolue à cesser son œuvre occulte si elle parvenait à découvrir que ses craintes étaient chimériques, ses soupçons mal fondés...

Un mois après son arrivée, en une après-midi superbe où les printemps mettaient dans l'air ses tièdes effluves, où la sève généreuse montait aux branches et aux coeurs des êtres, où les oiseaux gazouillaient leur éternelle chanson amoureuse, Diane et Robert goûtaient les délices de la nature sous la charmillle où précédemment ce dernier et Juliette avaient goûté le charme du premier frisson d'amour.

M. de Lormel et Juliette étaient partis à Céret, leur présence étant indispensable chez le notaire pour les signatures de la vente qui s'effectuait au Canada.

Diane, très en beauté, un sourire de bonheur sur les lèvres, les yeux brillants de desirs inassouvis, devisait avec son compagnon. Assis dans des fauteuils de jonc très confortables, se faisant face, ils causaient comme d'anciennes connaissances de choses et d'autres. Robert, subissant le char-

me qui se dégageait de toute sa personne, regardait attentivement sa voisine à la débriée, la trouvant délicieusement jolie en un costume qui la moulait et qui faisait ressortir ses formes gracieuses et impeccable.

— M. Vincent, pardonnez ma hardiesse, mais j'ai une faveur à vous demander, dit Madame de Lormel avec une inflexion de voix qui ressemblait à une prière...

— Parlez, Madame, je vous écoute. S'il est en mon pouvoir de vous être agréable ou utile, je me tiens à votre disposition.

Comme si elle avait quelque crainte de contrarier Robert, elle dit tout doucement, avec une hésitation visible :

— Ne croyez pas que je veuille réveiller une blessure dont votre cœur saigne encore. Ce n'est pas non plus une vulgaire désir de curiosité qui me pousse, mais je voudrais visiter l'endroit où votre père est tombé sous les coups d'un lâche assassin. M. de Lormel m'a raconté votre histoire jusque dans ses moindres détails, mais il avait omis de me dire que sur l'emplacement même du drame il avait fait élever un élégant pavillon qui devait rappeler aux générations futures le dévouement de vos parents...

— Madame, dit Robert, ému de ces souvenirs brusquement évoqués, les faits dont vous me parlez sont encore

présents à ma mémoire. Ils sont là, dans mon cœur, gravés en caractères ineffaçables. J'ai eu pendant longtemps l'espoir vain de retrouver le lâche bandit qui s'acharna sur mon malheureux père, mais depuis longtemps, je n'espère plus, hélas ! Et cependant je donnerais avec joie tout ce que je possède pour contempler de près la face de ce misérable. Cet événement ne saurait se produire. Il faudrait vraiment que le hasard le dirige vers moi et il ne serait pas assez naïf pour me faire ses confidences.

— L'acte criminel fut donc consommé à l'endroit où s'éleva cette construction, en plein bois ?

— Précisément... La générosité inépuisable de M. de Lormel éleva ce pavillon pour perpétuer la mémoire de mon père mort au champ d'honneur. Puisque votre désir est d'y faire un pèlerinage, ce dont je vous remercie profondément, je me ferai un devoir de vous y conduire.

— Sans façon, j'accepte votre offre... Mais je vous demande pardon de vous attrister ainsi. Je suis vraiment coupable de vous rappeler des événements aussi cruels. Voulez-vous que nous parlions d'autre chose ?

— Comme il vous plaira, Madame ! Robert s'efforçait de refouler ses larmes ! Les souvenirs du passé montaient en lui en flots tumultueux... (A suivre).

même que pareille aventure lui arrivait assez fréquemment.

Au cours de l'enquête, le jeune Molinié, profitant d'un moment d'inattention, s'enfuit à toutes jambes ayant à ses trousses les deux secrétaires qui le suivaient de près. Se voyant pris, alors qu'il se trouvait sur le nouveau pont de Sapia, il enjamba la rampe et se précipita dans le Tarn.

Un soldat du 20^e qui se trouvait sur les lieux plongea immédiatement, mais ne put retrouver le corps du jeune Molinié, qui fut repêché trop tard, la mort ayant accompli son œuvre.

Le jeune Molinié avait séjourné quelque temps à Cahors, où il était garçon à la boucherie Layé-Cazé-lou dont il dirigeait la succursale de Labarre.

Grande Société Française d'Alimentation demande des Livres et Courtiers pour le département du Lot.

DOCKS MODERNES

Place des Petites Boucheries
CAHORS.

Arrondissement de Cahors

Bach

Foire. — La foire de Bach, canton de Lalbenque, a été lundi dernier d'une bonne importance. Les divers marchés étaient bien approvisionnés et surtout le foirail aux moutons, qui regorgeait de bêtes à laine. Voici les cours pratiqués:

Foirail aux bœufs. — Bœufs d'attelage, de 800 à 1.000 fr.; bouvillons, de 400 à 650 fr.; vaches, de 400 à 700 fr.; le tout la paire; bœufs pour la boucherie, de 38 à 42 fr. les 50 kilos; vaches, de 34 à 36 fr. les 50 kilos; veaux, de 1 fr. 10 à 1 fr. 15 le kilo.

Foirail aux moutons. — Affaires un peu lentes. Moutons de première qualité, de 35 à 42 fr.; 2^e qualité, de 20 à 32 fr.; agneaux, de 18 à 30 fr.; couples, de 40 à 55 fr.; moutons pour la boucherie, de 80 à 90 centimes le kilo; agneaux de 90 à 95 centimes le kilo; chevreaux, de 65 à 70 centimes le kilo.

Foirail aux cochons. — Cochons gras, de 48 à 50 fr. les 50 kilos, poids vif; cochons de venue, de 40 à 70 fr.; porclets de 20 à 30 fr.; le tout la pièce.

Marché à la volaille. — Poules, de 75 à 80 cent.; poulets de grain, de 1 à 1 fr. 10; dindes, de 80 à 90 cent.; le tout la livre; œufs, de 75 à 80 cent. la douzaine; oisons, de 4 à 4 fr. 50 la paire; canards mulâtres, de 3 à 4 fr. la paire; canetons, de 2 à 2 fr. 50 la paire.

Flaujac

Incendie. — Un incendie s'est déclaré mercredi soir à Flaujac dans l'immeuble appartenant à M. Vincent.

Malgré les secours, maison, mobilier ont été complètement détruits.

Parnac

Elections municipales. — Les électeurs de la commune de Parnac sont convoqués le dimanche 14 juin, à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller municipal, en remplacement de M. Lacombe, adjoint au maire, démissionnaire.

Montcuq

Fête des fleurs. — Les fêtes des 23, 24 et 25 mai avaient attiré une foule nombreuse d'étrangers et ont obtenu un grand succès. Les voitures avaient été bien décorées, ainsi que les chars et bicyclettes. De charmantes jeunes filles portaient de riches costumes très élégants. Le cortège a défilé dans les rues et sur les boulevards accompagné de l'Orphéon de la Jeunesse de Montcuq, qui a joué de très jolis morceaux. Un grand bal a terminé la fête, il y a eu beaucoup d'entrain.

Les courses de bicyclettes ont été des mieux réussies; tout s'est très bien passé.

Nos félicitations aux organisateurs.

Puy-l'Evêque

Concours de poulinières et de pouliches en 1914. — Le 15 juillet à 9 heures du matin, aura lieu à Puy-l'Evêque un concours de juments poulinières et de pouliches âgées de 2 et trois ans.

Voici le programme:

Poulinières: 1^{re} prime de 250 fr.; 1^{re} de 200 fr.; 2^e de 125 fr.; 3^e de 100 fr.; 4^e de 75 fr.; 5^e de 50 fr.; total: 1000 fr.

Pouliches de 2 ans: 1^{re} prime de 100 fr.; 2^e de 75 fr.; 3^e de 50 fr.; total: 250 fr.

Pouliches de 3 ans: 1^{re} prime de 200 fr.; 1^{re} de 100 fr.; 4^e de 50 fr.; total: 500 fr.

En outre, deux primes de majoration de 250 fr. chacune seront décernées pour juments de 4 et 5 ans.

Seront admis au concours de Puy-l'Evêque l'arrondissement de Cahors et les cantons de Salviac et de Saint-Germain.

En conséquence, MM. les propriétaires de la circonscription du concours seront seuls admis à concou-

rir et, à cet effet, ils sont invités à se faire inscrire à la station d'étalons de Puy-l'Evêque, avant le 1^{er} juillet.

Par exception, des inscriptions pourront être encore reçues sur le lieu du concours une heure avant l'ouverture des opérations du Jury.

Grézels

La fête. — Favorisée par un temps magnifique, notre fête de dimanche dernier a été très animée.

La jeunesse des communes environnantes y était venue, très nombreuse. Un entrain inhabituel n'a cessé de régner toute la journée. L'illumination et le feu d'artifice ont été superbes.

Un grand bal champêtre, sous la direction d'un orchestre fumellois, attirait beaucoup l'attention des visiteurs. Danseurs et danseuses s'en donnèrent à cœur joie et ce ne fut qu'à quatre heures du matin que l'on se sépara en emportant un charmant souvenir de cette agréable journée et se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Les restaurateurs, commerçants et forains ont fait de bonnes recettes.

Nos vives félicitations aux jeunes organisateurs.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Obsèques de M. Poux-Laville. — Les obsèques civiles de M. Poux-Laville, le regretté préfet du Lot, ancien sous-préfet de Figeac, beau-frère de notre sympathique député M. Bécays, ont eu lieu mardi.

Le cortège s'est formé à la gare à 4 heures. Le corbillard était précédé par l'Harmonie « Les Artisans » qui jouait des marches funèbres, par deux voitures surchargées de fleurs et par les couronnes portées par les délégués des diverses Sociétés de Figeac.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Cocula, sénateur; Ceccaldi, préfet du Lot; Mahieu, président du Tribunal Civil; Cavalé, premier adjoint au maire.

Le deuil était conduit par M. Bécays accompagné et entouré de MM. Loubet, sénateur; Pezet, maire de Figeac; Larnaudie, Murat, Mage, Laparra, Darquier, conseillers généraux; la plupart des conseillers d'arrondissement et des maires de l'arrondissement; M. Laburthe, sous-préfet; M. Latour, conseiller de préfecture, etc...

Une longue et interminable théorie d'amis venus de tous les points de l'arrondissement suivaient le corbillard. Au cimetière, deux discours ont été prononcés par MM. Pezet et Ceccaldi, préfet du Lot.

Tous deux avec une émotion à peine contenue et en termes touchants ont retracé la belle carrière et la vie toute de travail de Poux-Laville qu'une mort brutale enlève si prématurément à l'affection des siens. Puis, profondément émue, la foule qui se pressait dans le cimetière, se retira silencieusement après avoir une fois encore exprimé sa profonde sympathie à M. Bécays.

Camburat

Agape fraternelle. — Un banquet organisé par un joyeux ex-soldat de la classe de 1890, a eu lieu dimanche dernier, à midi, chez M. Beulaguet Maire et hôtelier. Une quarantaine de convives étaient présents.

La plus cordiale gaieté n'a cessé de régner pendant tout le repas et monologues et chansonsnettes ont égayé la fin de ce dîner.

Le menu exquis servi par le fin cordon qu'est Mme Beulaguet, aidée dans cette circonstance par Mme Sanis, sa mère, hôtelière à Fons, mérite que nous leur adressions à toutes les deux nos plus sincères félicitations.

Un excellent moka a ensuite été servi par M. Galy qui s'est très bien acquitté de sa tâche.

La série des chansonnettes a continué en attendant l'ouverture d'un bal qui a été très animé et s'est prolongé fort avant dans la nuit.

Les joyeux amis se sont ensuite séparés, gais et satisfaits d'une aussi agréable journée, et se sont donné rendez-vous pour l'année prochaine.

Lunan

Souscription volontaire. — Une souscription volontaire est ouverte dans la commune, pour l'achat d'un corbillard. Le conseil municipal a décidé d'y comprendre le hameau du Batut, qui appartient à la paroisse de St-Jean et la paroisse de Lunan tout entière c'est-à-dire les hameaux du Puech, de la Vacalerie, de Trapy, etc.

Les souscripteurs montrent tous la meilleure bonne volonté et d'ici peu le projet sera devenu une réalisation.

Vicinilité. — On pratiquait récemment le cylindrage de la route n° 8, du Batut à Figeac par Sérignac. Ce chemin était dans un état déplorable.

Les propriétaires étaient à bon droit mécontents. Il a suffi de signaler le fait à M. Cavarroc, dont on connaît l'activité et le dévouement pour y porter remède.

Toutes nos félicitations. Et maintenant, à quand l'empierré du tronçon qui relie la partie venant de Lunan avec celle venant de Figeac à Mège?

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Gourdon est convoqué pour le dimanche 7 juin prochain pour la tenue de la session budgétaire.

Tribunal correctionnel. — Audience du 26 mai 1914.

La nommée X..., de Vayrac, est condamnée à huit jours de prison pour vol de poules. Le bénéfice de la loi de sursis est accordé à la femme X...

— Le tribunal a renvoyé à huitaine une affaire de coups et blessures à Dégagnac.

— La nommée D..., de Dégagnac, prévenue de mouillage de lait, est condamnée à 100 fr. d'amende.

Labastide-Murat

La foire du 25 mai. — Nous avons relevé la mercurielle suivante:

Halle aux grains. — Blé-froment, bon apport, mais écoulement lent, de 16,75 à 17,25; avoine, 7,75 à 8,25; maïs du pays, de 15,75 à 16 francs; de semence, de 16,75 à 17,25, le tout les 80 litres.

Marché aux bœufs. — Transactions assez actives sur toutes les bêtes amenées, mais principalement sur les bœufs de labour et les jeunes bouvillons qui formaient un beau choix. Les veaux pour la boucherie ont atteint le prix de 1 fr. 25 le kilo.

Marché aux moutons, brebis et agneaux. — Transactions actives sur toute la ligne et prix très rémunérateurs. Les agneaux se vendent de 28 fr. à 32 francs pièce, suivant qualité.

Marché aux cochons. — Marché pas trop bien approvisionné et cours à peu près les mêmes. Les jolis cochonnets de trois mois se vendent de 18 fr. à 20 francs; les autres de venue douteuse, de 14 fr. à 16 francs la pièce.

Marché aux oisons. — Bien approvisionné, mais cours avec tendance à la baisse. Les oisons de huit jours se sont payés de 2,25 à 2 fr. 40 pièce; les canelons, de 3 francs à 3 fr. 50 la paire.

Volailles. — Poulets, 1 fr. le demi-kilo; les œufs, 0 fr. 85 la douzaine.

Chevreaux. — Assez bon apport et écoulés au prix de 45 centimes le demi-kilo.

Prochaine foire, une des plus renommées de l'année, mercredi 10 juin.

Martel

Banquet. — Les hommes de la classe 1894 se réuniront dimanche prochain, 31 mai, en un banquet fraternel à l'hôtel Lacroix.

Ceux qui ne se seraient pas encore fait inscrire et qui désireraient y assister, sont priés d'en informer le maître d'hôtel.

Souillac

Commencement d'incendie. — Mardi matin, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Pierre Vergne, cultivateur à Souillac. Le feu, qui avait pris dans la cheminée, s'était communiqué à des linges proches. Mme Vergne, qui était présente, a crié au secours et à l'aide de plusieurs personnes le feu a pu être éteint.

Les pertes peu élevées, sont couvertes par une assurance.

Pour chasser les **glaires**, conserver l'estomac robuste, l'intestin libre, prenez des **Pilules Suisses**, 1 fr. 50 la boîte franco, Glaesel, ph., r. Grammont, 28, Paris.

Chronique agricole

LE GREFFAGE DE LA VIGNE (Suite)

Le greffage à l'Institut viticole de Colmar. — Déjà avant l'apparition du Phylloxéra en Alsace, j'avais poursuivi des essais de greffage avec plus ou moins de succès. Mais ce n'est qu'en 1898 qu'eut lieu un cours de plusieurs jours fait par un greffeur français. En 1899, les vignes ainsi greffées furent plantées dans une parcelle spéciale de l'Institut viticole, et peu à peu la plantation fut agrandie. En 1901, on a organisé un essai de la plus haute importance pour savoir comment les vignes greffées se comportent vis-à-vis des vignes non greffées, question non encore résolue. En effet, la comparaison d'une jeune vigne greffée avec une vieille plantation franche de pied n'a pas grande valeur, d'autant plus que les sols et les autres conditions sont le plus souvent différentes.

La parcelle d'essai a dix rangées. L'essai a été répété dix fois. Sur les alignements transversaux on a planté alternativement des plants greffés et les mêmes cépages non greffés. De cette expérience qui se poursuit encore, on peut tirer les conclusions suivantes:

1° La croissance de la vigne greffée est nettement inférieure à celle de la vigne non greffée. N'est-ce pas le cas pour les arbres en général? Si la plupart des vigneronnes ont là-dessus une opinion contraire et erronée, qu'il soit permis de leur rappeler que ce n'est pas la porte-greffe qui donne la vigueur. Que l'on considère une plante greffée quelconque, elle ne se développera que suivant sa nature et ce développement est toujours

géné par le greffage. L'influence des porte-greffes a été variable, mais jamais favorable à la croissance;

2° Les vignes greffées ont souffert bien davantage de la gelée d'hiver que les vignes non greffées. Voilà un fait important pour les contrées septentrionales;

3° En ce qui concerne les maladies cryptogamiques, on n'a pas observé de différence. Greffées et non greffées ont été également atteintes par l'Oïdium et le Péronospora. Nos vignerons alsaciens qui croient n'avoir plus à soigner la vigne une fois greffée feront bien de le noter;

4° Entre les vignes greffées ou non, il n'y a pas de différence appréciable dans les rendements et dans la qualité.

Opinions diverses sur le greffage. — Dans la grande étude du greffage que MM. Viala et Pacot ont publiées dans la Revue de Viticulture (année 1912), ces deux autorités réputées ont fourni la preuve que les vins de greffes étaient aussi bons que ceux des vignes non greffées, ce qui est juste et ressort nettement aussi des essais de l'Institut viticole de Colmar. Mais dans cette intéressante étude qui est impartiale, d'autres points accessoires ont mis en vive lumière non seulement les bons côtés mais aussi les vices cachés du greffage.

Qu'il me soit permis d'en saisir au passage quelques-uns qui présentent une grande importance pour nos régions septentrionales. Ainsi, on mentionne que dans le sud de la France, on arrache déjà aujourd'hui la vigne greffée sur près d'un tiers de la surface précédemment plantée. On attribue ce fait au vieillissement précoce provenant d'un mauvais choix des porte-greffes, de sorte que l'adaptation et peut-être aussi l'affinité laissaient à désirer. Il n'est pas facile pour le vigneron de connaître au juste le porte-greffe adapté. Car il y a des sols de même teneur en chaux et de même aspect qui exigent des porte-greffes tout à fait différents. La solubilité du calcaire ne joue-t-elle pas un rôle important dans cette occurrence. Quant à l'affinité, nous lions dans un autre passage que nous ne sommes pas encore fixés sur ce point.

Un grand viticulteur de Bourgogne m'écrivait, il y a trois ans: « J'ai été le premier dans ma région à reconstituer mes vignes en greffes. Aujourd'hui elles ont vingt ans, elles s'en vont; il faut que je les arrache, et ensuite... »

Comme on le voit, la solution certaine de la question phylloxérique ne réside pas en général dans le greffage. Ce système est trop compliqué pour les vignerons ordinaires et ne permet pas d'obtenir des vignes durables.

On ne peut pas nier que la France n'ait fait de gros efforts pour le maintien de la viticulture, particulièrement dans le domaine de l'hybridation pour obtenir des porte-greffes ou des producteurs directs.

Cependant quelques contrées comme la Sicile viennent de faire de mauvaises expériences avec des porte-greffes de bonne réputation qui ont fléchi subitement. Cela n'est pas rassurant!

— Ne faisons-nous pas jouer un rôle bien mesquin à ces américains si sauvages qui possèdent une végétation bien plus luxuriante que nos cépages? Non seulement nous leur permettons pas de s'étendre librement, mais leur sort est bien plus pitoyable que celui de nos vignes. Nous leur refusons le droit au soleil; ils sont séquestrés dans le sol comme supports et encore nous leur réduisons leur liberté d'extension radicale, car ils sont complètement sous l'influence, la tutelle du greffon que le vigneron continue comme par le passé à rabougir avec le plus grand soin. Aussi le malheureux porte-greffe doit se contenter d'une dose rationnée de sève descendante. Peut-on alors s'étonner que la vigne greffée succombe prématurément?

Il est regrettable que cette question n'ait pas été prise davantage en considération. On pourrait cependant répondre à mon observation: s'il en est ainsi, la vigne est facile de donner à la vigne greffée une plus grande extension.

Cette réponse serait un peu naïve. J'ai démontré dans les lignes précédentes avec exemples à l'appui, que la vigne cultivée résiste au Phylloxéra si on lui laisse plus de liberté. Alors pourquoi la greffer préalablement? Si nous plantons un cépage franc de pied, nous sommes sûrs qu'il atteint un âge d'autant plus élevé que nous lui donnons plus d'extension.

Avec le greffage il n'en est malheureusement pas de même. Du reste, il est bon de faire ressortir que cette opération ne se pratique pas facilement sur pied comme dans le cas d'arbres en liberté, mais en observant toutes sortes d'artifices.

(1) D'après des nouvelles récentes, il paraît que c'est le Court-Noué ou Roncet qui tue la vigne greffée dans le Sud de l'Italie et la Sicile. On a donné là, à cette maladie, qui fait le désespoir des vignerons le nom de *Arricciamento*. — O.

Destruction des insectes nuisibles

La Station entomologique de la Faculté des Sciences de Rennes fournit gratuitement tous les renseignements concernant les moyens à employer pour détruire les insectes nuisibles.

Ecrire à Monsieur F. Guitél, Professeur à la Faculté des Sciences de Rennes, en lui envoyant le nom ou un échantillon de l'insecte à détruire.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements: France 6 francs; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

Bibliographie

Onésime RECLUS

Atlas de la plus grande France

160 planches in-4° en couleurs, 160 pages de texte en 20 livraisons. — Paris. — Attinger Frères, éditeurs 2, rue Antoine-Dubois.

Mise en vente de la troisième livraison

La Librairie Attinger frères vient de publier le 13^e fascicule de l'Atlas de la Plus Grande France, l'ouvrage capital du maître géographe Onésime Reclus. Ce fascicule contient une suite de douze cartes ou cartons qui partent d'une série où l'étude générale de la France synthétise les études régionales qui ont été publiées dans les précédentes livraisons: géologie, climat, administration, sociologie, finances y sont spécialement cartographiées. A ces cartes générales s'ajoutent celles de quatre départements: Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Marne.

On n'en saurait trop louer la science approfondie, le souci d'actualité, l'habileté d'exécution. Rappelons qu'au verso de chacune des cartes un texte explicatif, rehaussé de cartons en noir, schémas, diagrammes et dessins variés, augmente par ces renseignements condensés la haute valeur de la cartographie.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 30 mai.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Enquête de La Revue Hebdomadaire: Pasteur Ch. Wagner, les témoignages de l'expérience (VI). Orfila, fragment d'une autobiographie inédite (publié par M. Gabriel de Chapel d'Espinas) (V). Martial-Piéchaud, le retour dans la nuit (VI). Georges de Dubur, Hypnose et Fantômes. Péladan, l'École à la Société des Artistes Français.

L'Actualité: Revue des revues françaises. Les faits et les idées au jour le jour. La vie économique et financière. La Vie mondaine. Courrier théâtral.

Copyright 1914 par Martial-Piéchaud.

PARTIE ILLUSTRÉE

La Société des conférences: M. le marquis de Ségur, de l'Académie Française, qui doit donner l'hiver prochain, à la Société des Conférences un cours en dix leçons sur Marie-Antoinette.

Les témoignages de l'expérience: M. le pasteur Wagner. L'autobiographie d'Orfila: Orfila à vingt et un ans, d'après le portrait de Lacoma, Orfila membre du Conseil royal de l'Instruction publique, doyen de la Faculté de médecine de Paris, d'après le portrait de H. Scheffer.

Salon des artistes français: Le Chevalier et la Destinée, par W. Laparra. Les Oraisons, par E. Maxence. Mireille, par Mlle E. Sonrel. Portrait de Mlle Demougout, dans Tannhäuser (rôle d'Elisabeth), par M. F. Corman. La Dame aux perles, par J. Corabœuf. Episode de la guerre bulgaro-turque. Transport des soldats tués à la bataille de Kirk-Kilissé, par G. Scott. Philippe II à l'Escorial, par Jean-Paul Laurens. Hercule au jardin des Hespérides, par G.-O. Devallières.

Actualités: Le voyage de M. Poincaré à l'Exposition de Lyon. La leçon d'histoire. Une page incriminée de Mon village, du dessinateur Hansi. Mon village. Le coq ne chante plus. Caricature d'Abel l'aveir, parue dans le *Figaro* après l'arrestation d'Hansi.

M. le baron Ernest Seillière, élu, le 23 mai, par 23 voix, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Waddington. Le prince de Wied, souverain d'Albanie, qui a du se réfugier momentanément à bord d'un bâtiment italien après une émeute provoquée par le renvoi du ministre de la guerre, Essad Pacha. La croix de berceau, œuvre de Falize, offerte par souscription publique au prince impérial, à l'occasion de son baptême qui a eu lieu à Bruxelles le 23 mai.

Essad Pacha, ministre de la guerre, arrêté sur l'ordre du prince de Wied. La répartition des partis politiques dans la nouvelle Chambre des députés, dressée par *l'Humanité*. Expérience faite, le 18 mai 1914, à Nevers, d'un parachute détaché d'un aéroplane à 800 mètres de hauteur (deux gravures).

L'Instantané, partie illustrée de la *Revue Hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

La Femme Chic

Revue Mensuelle de Mode

Sommaire du Numéro de Juin

Josiane. La Mode à Paris. Minnie. Mon Mari « Monsieur est Gouté ». Pierre de Causse, autour du Théâtre. Gaston Derys. Les artifices de Beauté. Docteur André. Le Rachitisme.

Dix pages d'illustrations en noir donnant les dernières nouveautés en ce qui concerne toutes les sortes de costume féminin.

Huit hors-texte, colorisés à l'aquarelle, reproduisent les plus jolis modèles de nos grands couturiers: Redfern, Laferrière, Drecoll, Georgette et C^o.

Ce numéro contient le patron découpé d'une Jupe Tailleur.

Ce n° est envoyé contre mandat de 2 fr. 25. Adresser toute demande à l'Éditeur: A. Louchel, 47 rue de Sévres, Paris VI^e.

Élévations sentimentales

Voici un très beau livre, qui nous rappelle immédiatement les plus grands poètes. Dans la production contemporaine, si hâtive, « Les Élévations Sentimentales » feront sensation par la perfection de la forme, la nouveauté des recherches, la puissance de la construction et la profondeur des pensées. — C. M. Savarit, l'auteur des « Solitaires », de « Comme la Salamite », du « Chevalier de la Barre », a trouvé ici, avec une grande noblesse de sentiments, de beaux cris de passion qui retentissent longtemps. C'est un livre rare qui restera.

Tous les poètes, tous les vrais amoureux de poésie doivent l'avoir. (Bernard Grasset, Éditeur, 61 rue des Saints-Pères.)



A VENDRE

1^{re} VOITURE à 4 roues en bon état.
2^e TOMBÉREAU.
3^e CUVE contenant 40 barriques, à l'état de neuf.
S'adresser rue Carriole, 2, 1^{er} étage.

Rédacteur en chef

Obligé à cesser travail, cause disparition journal, demande même emploi grand quotidien province. Ecrire aux initiales E. C. Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

JOURNALISTE

désire place, Administrateur-Gérant, ou comme Secrétaire de rédaction, très bonnes références. Ecrire aux initiales A. G. Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 mai 1914.

Le marché a débuté très ferme et en nouvelle amélioration, surtout dans le compartiment des Sociétés de crédit.

Cependant en clôture, un recul de la rente française a un peu alourdi la tendance.

Notre 3 0/0, qui s'inscrivait à l'ouverture à 86,32, a supporté par la suite quelques ventes et a fléchi à 86,05.

Bonne tenue du groupe des fonds d'Etats étrangers. L'Extérieure espagnole s'avance à 88,52, l'Italien à 96,77 et le Turc à 82,47. Le Serbe se représente à 81,45. Les emprunts russes progressent: le 3 0/0 1891 à 73,95, le 1896 à 70,70, le 5 0/0 1906 à 101,65, le 4 1/2 1909 à 98,05 et le Consolidé à 88,95.

Nos sociétés de crédit font preuve de dispositions satisfaisantes. La Banque de Paris passe de 1528 à 1542; Le Comptoir d'Escompte cote 1034; le Crédit Foncier 892; le Crédit Lyonnais 1610 et la Société Générale 796.

Parmi les chemins français, le Lyon se traite

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de son prochain changement de service au 25 juin, la Compagnie d'Orléans réalisera les améliorations ci-après dans la marche des trains :

RELATIONS INTERNATIONALES

Un nouveau train rapide de luxe circulera en saison d'été entre Paris et Barcelone et vice-versa :

Aller

Paris-Quai d'Orsay	dép.	18 h. 20
Toulouse	arr.	4 h. 31
Barcelone	arr.	12 h. 10

Retour

Barcelone	dép.	17 h. 30
Toulouse	dép.	1 h. 24
Paris-Quai d'Orsay	arr.	11 h. 35

Ce train comportera, en outre des sleepings de la Compagnie des Wagons-Lits, dont un à destination de Luchon (arrivée à 7 h. 34), une voiture de 1^{re} classe avec places de luxe à destination de Vernet-les-Bains (arrivée à 8 h. 34).

RELATIONS INTÉRIEURES

Pour répondre au désir de l'Administration des Postes, le train express partant actuellement de Toulouse à 16 h. 45 quittera cette gare 31 minutes plus tard, à 17 h. 16 et arrivera à Paris-Quai d'Orsay à 5 h. 40 au lieu de 4 h. 46.

Ce nouveau tracé lui permettra de relever à Montauban la correspondance des trains Midi venant de Cette et d'Agen, et à Brive celle du train partant de Périgueux à 18 h. 48.

En outre, le train partant de Cahors à 19 h. 04 sera avancé à 18 h. 32 de manière à précéder jusqu'à Gourdon (19 h. 38) le train express-poste modifié auquel il donnera accès à cette gare (19 h. 55).

Enfin, le train partant de Brive sur Limoges (via Nexon) à 18 h. 16 sera retardé à 18 h. 58 de manière à relever la correspondance des trains venant de Cahors (18 h. 22) et de Toulouse par Capdenac (18 h. 33).

Le train partant de Cahors sur Montauban à 7 h. sera avancé de 15 minutes, à 6 h. 45.

Le train partant de Gourdon sur

Sarlat à 7 h. 36 sera déplacé. Il quittera Gourdon à 5 h. 58, de manière à diminuer son battement de correspondance avec le train express partant de Paris-Quai d'Orsay à 20 h. 27 et arrivera à Sarlat à 6 h. 40 au lieu de 8 h. 17.

Le train partant de Gourdon sur Sarlat à 17 h. 42 sera avancé de 41 minutes, à 17 h. 01, pour relever étroitement la correspondance du train partant de Cahors à 15 h. 28.

Le train venant de Terrasson et arrivant à Sarlat à 21 h. 48 sera avancé de 23 minutes, à 21 h. 25, comme conséquence de l'avance du train partant de Périgueux à 18 h. 48 dont il relève la correspondance à Condat-Bersac.

Le train partant d'Aurillac à 4 h. 21, sera avancé de 10 minutes, à 4 h. 11 et accéléré, de manière à correspondre à l'arrivée à Capdenac (6 h. 06) avec le train express partant à 6 h. 26 sur Toulouse (arrivée à 9 h. 35).

Le train partant de Tessonnières à 9 h. 44, de St-Sulpice (Tarn) à 10 h. 26, desservira les stations de Roques-

rière (40 h. 35), Montastruc (10 h. 44), Gragnague (10 h. 51) et Montrabé (11 h. 05) et son arrivée à Toulouse, légèrement retardée s'effectuera à 11 h. 17.

Le train partant de Toulouse sur Albi à 14 h. sera reporté dans la soirée. Il quittera Toulouse à 21 h. 29 pour arriver à Tessonnières à 23 h. 08 et à Albi à 23 h. 55.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

3, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 8 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

TÉLÉPHONE 42

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : **Paul GARNAL**, U. S. Pharmacien de 1^{re} Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène de Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL
remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal
et le Corps Médical

ATTESTATION D'UN MÉDECIN
DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

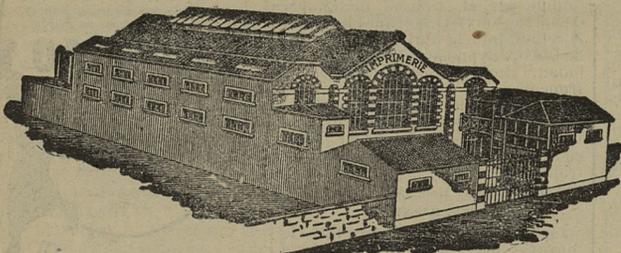
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



← USINE DE CAHORS →

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS (Orsay) départ.	—	8 20	—	19 »	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) départ.	—	8 30	—	19 »	20 37	23 4	—
LIMOGES (arrivée) départ.	—	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—
BRIVE (arrivée) départ.	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—
Gignac-Cressensac.	7 21	—	15 58	—	4 14	13 12	19 25
SOULLAC (arr.) départ.	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 3
CAZOULES (arr.) départ.	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43
Lamothe-Fénelon	8 9	—	17 18	—	—	14 18	20 52
Nozac	8 19	—	17 28	—	—	14 34	21 9
GOURDON	8 31	—	17 40	—	5 17	14 44	21 20
Saint-Clair	8 40	—	17 49	—	—	14 56	21 33
Dégagnac	8 51	—	18 »	—	—	15 5	21 43
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	18 11	—	—	15 16	21 55
Saint-Denis-Catus	9 13	—	18 23	—	—	15 27	22 7
Espère	9 22	—	18 33	—	—	15 38	22 19
CAHORS (arrivée) départ.	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 30
Sept-Ponts	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	22 41
Cieurac	9 51	—	19 »	—	—	16 18	22 51
Labenque	10 5	—	19 22	—	—	16 34	23 1
Causade	10 12	—	19 29	—	—	16 42	23 7
MONTAUBAN arr.	10 45	18 »	20 2	—	6 35	17 17	23 19
TOULOUSE. arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	24 8
	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 »	25 10

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Causade	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Labenque	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Cieurac	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... (arr.) départ.	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
Espère	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	12 32
St-Denis-Catus	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44
Thédirac-Peyril.	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57
Dégagnac	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10
Saint-Clair	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19
GOURDON	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 28
Nozac	—	—	19 24	20 17	7 11	23 22	10 38	16 42
Lamothe-Fénel.	—	—	—	20 26	7 20	—	10 46	16 50
CAZOULES	—	—	—	20 35	7 30	—	10 55	16 59
SOULLAC... (d.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 8	17 12
Gignac-Cressens.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 15	17 19
BRIVE... (d.)	16 23	20 22	21 32	8 36	—	—	11 18	17 33
PARIS... (A.) arr.	16 28	20 31	—	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
PARIS... (O.) arr.	23 45	4 36	—	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41
	23 54	4 46	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
	—	—	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

De Cahors à Libos

	6 3	7 28	12 40	18 52
CAHORS. — dép.	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès	6 17	7 50	12 54	19 7
Donelle (Arrêt)	6 21	—	12 58	19 11
Parnac	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech	6 34	8 19	13 11	19 27
Castelfranc.	6 46	8 46	13 22	19 43
Prayssac (Arrêt)	6 49	—	13 25	19 46
Puy-l'Evêque	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS.	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay)	22 55	—	4 46	8 43

De Libos à Cahors

	MIXTE	19 50	22 51	10 »
PARIS (Orsay)	MIXTE	19 50	22 51	10 »
LIBOS... dép.	12 20	7 48	15 18	21 9
Fumel	12 41	7 56	15 26	21 15
Soturac-Touzac	12 57	8 6	15 36	21 25
Duravel	13 8	8 13	15 43	21 32
Puy-l'Evêque	13 35	8 22	15 50	21 39
Prayssac (Arrêt)	13 38	8 29	15 57	21 46
Castelfranc.	14 6	8 37	16 2	21 51
Luzech	14 23	8 49	16 12	22 1
Parnac	14 38	8 57	16 22	22 9
Donelle (Arrêt)	—	9 2	16 25	22 14
Mercuès	14 55	9 7	16 30	22 19
CAHORS. — Arr.	15 13	9 19	16 42	22 31

De Cahors à Capdenac

	7 11	13 31	18 29
CAHORS. — dép.	7 11	13 31	18 29
Cabessut	7 20	13 40	18 40
Arcambal	7 31	13 51	18 49
Vers	7 40	14 1	18 57
Saint-Géry	7 49	14 8	19 7
Conduché	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirac-la-Popie	8 9	14 28	19 24
St-Martin-Labouval	8 26	14 37	19 31
Calvignac	8 34	14 45	19 37
Cajarc	8 48	15 1	19 50
Montbrun	8 59	15 12	19 59
Toirac	9 9	15 22	20 7
Lamadeleine	9 22	15 36	20 18
CAPDENAC. — Arr.	9 34	15 48	20 29
PARIS (Orsay)	22 55	4 46	8 43

De Capdenac à Cahors

	20 27	—	22 51
PARIS (Orsay)	20 27	—	22 51
CAPDENAC. — dép.	7 23	10 44	17 31